

DÉLAIS D'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PRIME « APPRENANT » (PRIME P3)

**Au plus tard le
15/12 de l'année
scolaire du passage
au niveau C**

**Le plus tôt possible
dès l'annonce de la
réussite et au plus
tard le 15/10 de
l'année qui suit la
certification**

